



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 17458

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer les raisons qui ont conduit à la cessation d'activité de la chaîne Régions, filiale de France Télévisions.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la cessation de la diffusion de la chaîne thématique Régions. Lancée au sein du groupe France Télévisions en mars 1998 et diffusée par le câble et par satellite, la chaîne Régions avait pour ambition de faire découvrir des régions françaises au travers de programmes issus de France 3 et de productions propres. Malgré l'intérêt manifesté pour les programmes de cette chaîne par certains téléspectateurs, sa part d'audience s'est maintenue à hauteur de 0,2 % seulement de la population abonnée. De plus, le principal diffuseur de la chaîne avait annoncé la non-reconduction du contrat de diffusion qui arrive à échéance en mai 2003. Dans ce contexte, la direction de France 3 a dû se résoudre à mettre fin à la diffusion de la chaîne Régions. Néanmoins, Régions a maintenu une activité de production pour le compte de France 3. En outre, il convient d'indiquer que dans le cadre de la révision, actuellement en cours, du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions, le ministre en charge de la culture et de la communication souhaite favoriser l'approfondissement des missions et de l'offre de programmes régionaux de France 3. Ce travail permettra d'améliorer la capacité de France 3 à diffuser dans les régions des programmes mieux ancrés dans leur réalité locale et adaptés à l'attente des téléspectateurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17458

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3422

Réponse publiée le : 23 juin 2003, page 4987